L'Hyper !

N°259/08
27 janvier 2008
26 pages

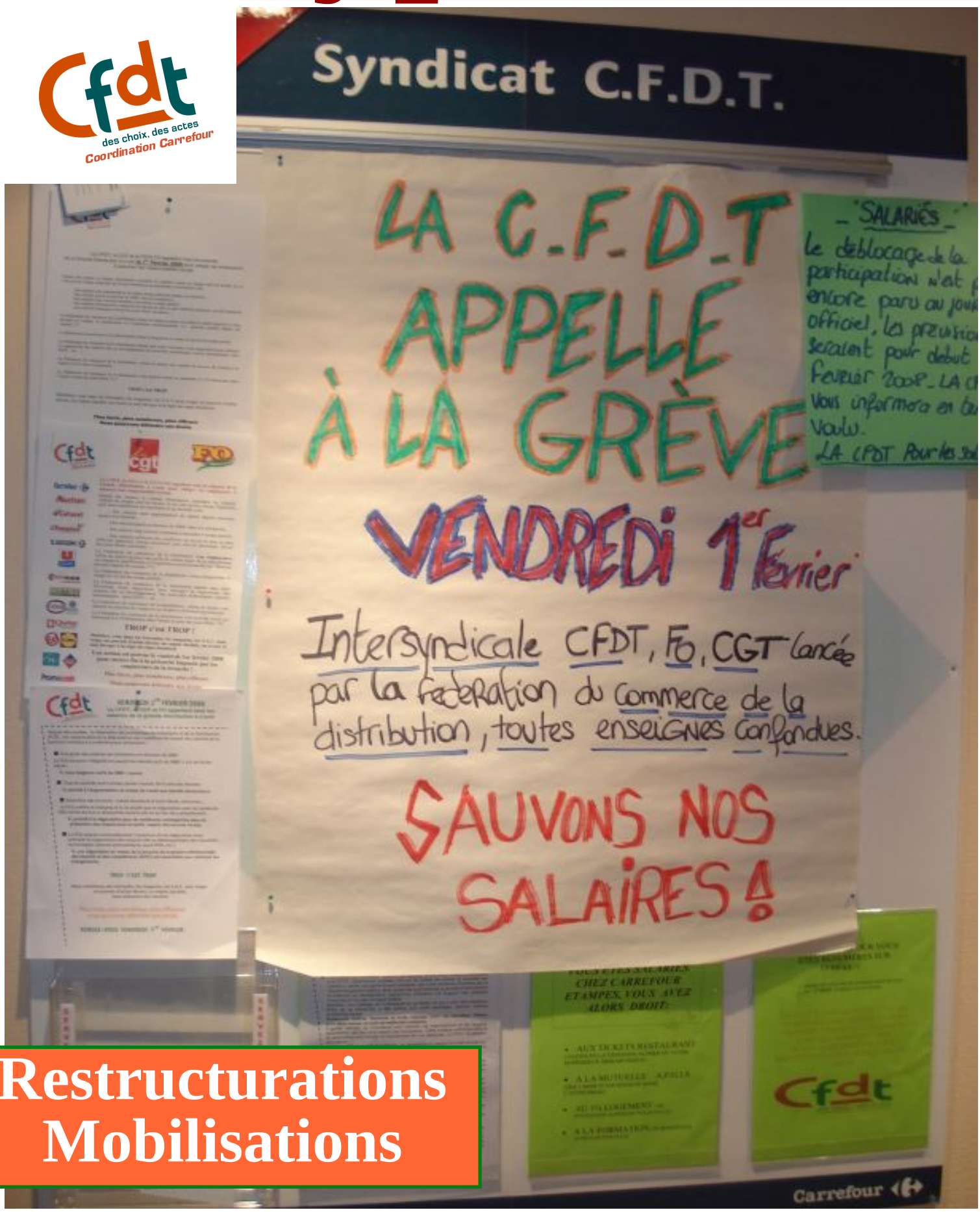

Restructurations Mobilisations

http://www.cfdt-carrefour.com / E. Mail: cfdt.carrefour@online.fr

Sommaire et indices

▼ **Ouverture**

Sommaire et indices **page 02**

Pouvoir d'achat **page 03**

▼ **Développement**

2 nouvelles sections **page 04**

▼ **A l'affiche**

Tract d e mobilisation **page 05**

▼ **Action 1er février**

Les enseignes et les syndicats **page 06**

Les sections mobilisent **page 07**

▼ **Le Forfait pause**

… et le smic **page 10**

▼ **Travailler plus, pour gagner plus ?**

Pétition au président **page 12**

▼ **Groupe Carrefour**

Le directoire **page 13**

Nouvelles directions France **page 14**

▼ **Mercure**

Mercure sécurité et entretien **page 15**

▼ **Le mot**

Carrefour cite Gandhi **page 16**

▼ **Logement**

du nouveau **page 17**

▼ **Boutique or**

Réorganisation **page 19**

▼ **SAVR**

Rédéploiement et fermeture **page 22**

Revue de presse **page 24**

CCE points divers

Situation de l'emploi

5 votes pour, 11 abstentions et 3 contre

L'effectif est de 77 430 personnes dont 2708 salariés en contrat d'alternance.

CFDT : la CFDT constae que la bourse de l'emploi ne fonctionne pas dans les hypermarchés

Direction : Effectivement des plans d'action vont être mis en place afin qu'elle devienne accessible

CFDT : Combien de saalriés ont été'embauché à l'issue des contrats de professionnalisation dont le recrutement progresse de 40%

Direction : Pas de réponse la direction n'a pas les chiffres !!!

Accord vendeurs

La direction souhaite faire un rappel de la mise en place de l'accord le 1er février,

Les notices techniques seront diffusées pour la fin de la semaine.

Mise en place d'une commission de suivi.

La négociation sur la radiotéléphonie aura lieu le 31 janvier 2008.

Tenues de travail PFT

Objectif : identification des métiers.

Les tenues femmes et tenues hommes seront différentes.

Les magasins de **Bègles et Ecully** sont magasins tests pour ces tenues.

Le test se fait sur janvier et février pour une validation des tenues au mois de mars.

On prendra les tailles des salariés sur les mois de mars et avril pour un début de fabrication en mai.

A ce jour nous n'avons pas de date de distribution.

Les confédérations CFDT et CGT appellent à la mobilisation dans le secteur publiques et dans le privé.

Les fédérations CFDT, CGT et FO de la grande distribution appellent à des actions le 1er février 2008.

60 sections CFDT Carrefour répondent à cet appel.

Pouvoir d'achat !

Les confédération CGT et la CFDT appellent à des mobilisations communes

La question du pouvoir d'achat est une préoccupation forte des salariés du privé et du public.
Le gouvernement et le patronat n'y apportent aucune réponse satisfaisante.

Dans les fonctions publiques, la journée du 24 janvier pour la revalorisation des salaires montre la détermination des organisations de fonctionnaires à obtenir le maintien de leur pouvoir d'achat et à construire pour l'avenir un système de revalorisation durable et juste.

Dans le privé, la CGT et la CFDT entendent agir ensemble pour parvenir au déblocage et à la relance des négociations salariales.

La CGT et la CFDT appellent leurs structures professionnelles et locales à se rencontrer. L'objectif est de mettre en œuvre, dans la première quinzaine de février, toutes les formes de mobilisation et d'action nécessaires à l'expression des salariés du privé en direction de leurs employeurs. Elles veilleront à associer dans toute la mesure du possible les autres organisations syndicales.

En direction des pouvoirs publics, elles entendent poursuivre leur action pour obtenir des contreparties salariales à l'allègement des cotisations sociales dont bénéficient les entreprises

Par ailleurs, elles réaffirment leur désaccord sur la politique de gouvernement qui oppose temps de travail et pouvoir d'achat. La majoration des heures supplémentaires et la monétarisation prévue des congés, RTT et CET creusent les inégalités entre les salariés sans apporter de réponse satisfaisante aux problèmes d'emploi et de pouvoir d'achat.

Deux nouvelles sections CFDT

La CFDT se développe dans l'entreprise.

En 2006 12 nouvelles sections

En 2007 5 nouvelles sections

En 2008 ?? nouvelles sections

Après, Villiers en Bière, Flins sur Seine en 2005,

Bercy, Chelle, Genevilliers en 2006

Villabé, St Quentin en Yvelyne en 2007

La CFDT continue son développement en Ile de France

Créteil

Des élus FO rejoignent la CFDT

En décembre 2007 des délégués FO de Créteil souhaitent appeler le personnel à un arrêt de travail. Elle se trouvent freinées dans leur action par l'employeur mais surtout par toutes les instances de leur syndicat auprès de qui elles n'obtiennent aucun soutien.

Néanmoins elles persistent et appellent à un arrêt de travail le 24 décembre contre l'avis de la déléguée syndicale FO.

Brigitte et Nassera déléguées FO au comité d'entreprise et délégués du personne (Nasséra est secrétaire du CE et élue au CCE) depuis plusieurs années font le constat qu'elles ne sont plus en harmonie avec les méthodes employées par leur syndicat. Fin janvier elles rejoignent la CFDT et mettent en place ce syndicat à Créteil. **Nasséra est désignée déléguée syndicale CFDT.**

D'un commun accord elles ont décidées de mettre leurs compétences au service d'un syndicat qui œuvre dans l'intérêt des salariés et continueront à travailler pour la défense des salariés. Par solidarité Malika et Alain ont rejoint cette nouvelle équipe. De nombreux adhérents Force Ouvrière les suivent dans leur nouveau syndicat.

La CFDT revient pour la deuxièmes fois dans ce magasin puisqu'elle a déjà eu des élus dans les années 70 et 80.

Créteil (Seine Saint Denis) ouvert en 1974, avec une surface de vente de 15222 m2, emploie 600 salariés. Force Ouvrière et la CGT sont présents.

Rosny sous Bois

Francis est vendeurs produits et service chez Carrefour depuis plusieurs années. Il a travaillé dans plusieurs magasins Carrefour de l'Ile de France.

Constatant que le climat social se dégrade dans son service il prend rendez-vous à l'extérieur du magasin avec le syndicat FO pour expliquer les problèmes. Mal lui en pris à son retour son supérieur est au courant de sa démarche et commence à la harceler. Surpris et en désaccord avec la signature de FO de l'accord vendeurs produits et service il décide avec plusieurs collègues de mettre en place la CFDT.

La réaction ne se fait pas attendre! Francis puis le représentant syndical CFDT au CE et d'autres salariés sont convoqués l'un derrière l'autre pour sanction. voire licenciement ! La direction conteste la désignation du délégué syndical CFDT devant les tribunaux.

Mohamed Mellah le directeur de Rosny sous Bois depuis septembre 2006 a été directeur à Valenciennes, Denain, Dijon (2003). A Rosny on parle de dizaines de licenciements et de sanctions qui tombent chaque mois. La CFDT a décidé de tout mettre en oeuvre pour conserver ses délégués et pour que le magasin retrouve un social serein et de qualité.

Rosny sous Bois (Seine Saint Denis) ouvert en 1984 sur une surface de vente de 13880 m2 emploie 650 salariés. Force Ouvrière et la CGT sont présents.

Tract d'appel à la mobilisation le 1er février 2008

Tract diffusé par une section CFDT

VENDREDI 1er FEVRIER 2008

MOBILISONS NOUS MASSIVEMENT

Défendons notre pouvoir d'achat !

NOUS DEMANDONS A LA DIRECTION CARREFOUR

- **Une augmentation de l'ensemble des salaires.** Les salaires de base des premiers niveaux de classification sont inférieurs au SMIC !

- **La révision complète de la classification des emplois** qui ne prend pas en compte la qualification et l'expérience professionnelle. Elle ne permet, pour la catégorie ouvriers et employés, qu'une légère évolution dans les deux ans qui suivent l'arrivée dans l'entreprise mais vous assure la stagnation pour le reste de votre carrière !

- **La revalorisation des contrats à temps partiel** qui ne permettent pas de vivre décemment mais de subsister. Ils ne permettent pas aux jeunes de s'installer et de vivre de façon autonome. Le salaire des femmes n'est plus un salaire d'appoint, il est devenu nécessaire et même indispensable.

- **La révision du système de modulation** qui actuellement autorise 41 h de travail hebdomadaire sans majoration de salaire pour heures supplémentaires. Stupéfiant dans un contexte où il est question de travailler plus pour gagner plus !

- **L'amélioration de nos conditions de travail.** La pression que nous subissons est inacceptable. Le travail des jours fériés et des dimanches relève de la nécessité financière. C'est un simulacre de volontariat induit par des salaires trop bas !

- **La sécurisation de nos emplois,** depuis plusieurs années, à l'occasion de restructurations multiples, des centaines d'emplois ont été supprimés. Dernière en date, celle des Services Après Vente Régionaux avec la suppression de 186 emplois. Prochainement la fermeture de certaines Boutiques Or. La mise en place des caisses automatiques et l'utilisation des puces RFlD ne sont pas de nature à pérenniser nos emplois.

- **Une réflexion profonde sur les systèmes d'approvisionnement** dont les dysfonctionnements génèrent entre autres, des ruptures donc un manque à gagner en terme de chiffre d'affaires avec des répercussions directes sur notre prime d'intéressement et par dessus tout, le mécontentement de nos clients.

Tous concernés,

C'est ensemble que nous contraindrons la direction Carrefour à prendre en compte nos revendications.

Refusons

de faire les frais d'une politique de profits qui ne bénéficie qu'aux actionnaires.
Avec 2 milliards de bénéfice Carrefour a les moyens de répondre à nos attentes.

Tout est question de volonté

AGISSONS !

ACTION 1er FEVRIER 2008

Les enseignes et les syndicats en action

Le 22 janvier les fédérations CFDT, CGT et FO se sont rencontrés au siège de la fédération CFDT des services pour coordonner leurs actions et faire le point sur la mobilisation.

Elles tiendront une conférence de presse le mardi 29 janvier 2008 au siège de la CGT à Montreuil.

Les sections CFDT du groupe Casino montent à l'action

Bien que nous ne soyons pas directement concernés par la problématique des pauses , nous nous devons de répondre présents, car si leur projet venait à passer, nos accords d'entreprise pourraient être remis en cause avec de gros impacts sur notre pouvoir d'achat et sur les conditions de travail.

Les 7 organisations syndicales du groupe ont décidés de faire un débrayage de 2 heures dans la matinée du 1er février.

Cette consigne n'est pas restrictive. Si vous voulez et pouvez faire plus, n'hésitez pas. Si vous n'avez pas les moyens de faire débrayer les salariés, faites signer la pétition (ci-joint), distribuer des tracts aux clients (ci-joint)… Toute forme de manifestation est positive.

Dans tous les cas, prévenez la presse, il faut que cette action unitaire commune à toutes les enseignes soit relayée par les médias. C'est la première fois que cela existe dans la grande distribution.

L'Ile de France se mobilise

Depuis des années, la Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD) est responsable de la dégradation des conditions de travail des salariés de la branche Commerce à prédominance alimentaire :

Une grille des salaires qui commence en dessous du SMIC. La FCD est dans l'illégalité en payant les salariés 95% du SMIC + 5% de forfait pause. **nous exigeons 100% du SMIC + pause**

Trop de salariés sont à temps partiel imposé, 80% sont des femmes **priorité à l'augmentation du temps de travail aux salariés demandeurs**

Extension des horaires : travail dominical et jours fériés, nocturnes...

La FCD préfère le lobbying et la loi plutôt que la négociation avec les syndicats. Elle recherche 8 à 10 dimanches ouverts par an au lieu de 5 actuellement. **priorité à la négociation pour de meilleures contreparties, plus de prévention des risques pour la santé, respect des accords locaux.**

La FCD retarde continuellement l'ouverture d'une négociation pour anticiper la suppression des emplois liés au développement des nouvelles technologies (caisses automatiques, puce RFID, etc.). **une négociation au niveau de la branche de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est essentielle pour anticiper les changements.**

TROP C'EST TROP

Nous mobilisons les entrepôts et les magasins pour exiger un pouvoir d'achat décent, un emploi durable, sans extension des horaires

Plus forts, plus nombreux, plus efficaces nous pourrons défendre nos droits

ACTIONS LE 1er FEVRIER 2008

Les sections CFDT Carrefour mobilisent et se mobilisent

La mobilisation, pourquoi ?

Un Exemple

Les 2 grands hypers de France vont faire entendre leur voix.

Fin décembre Antibes : résultats CA : 20 millions d'euros.

Nice Lingostière : 17 millions d'euros.

Pour un intéressement semestriel de 60 à 80 euros suivant les niveaux.

Nous avons eu notre réunion inter-syndicale CGT, CFDT, FO. Nous sommes tous d'accord pour la grève

Nous travaillons en équipe et avec une bonne entente. Sur le terrain nous avons le même dialogue.

Intersyndicale très bien perçue par les salariés. Grande mobilisation au niveau du personnel

Elle est pas belle la vie !

Paroles de sections

PAROLE

On penses démarrer a 7h le matin afin de bloquer l'accès au magasin, au moins jusqu'a 14h mais les salariés ne veulent pas de débrayage, ils veulent grève, donc on part pour une grève avec FO.

PAROLE

Le mouvement devrait être suivi majoritairement par les salariés , rassurés de nous voir unis . Aujourd'hui nous avons préparé une banderole commune. Nous allons tractés 4500 tracts pour les clients et pensons commencer dès minuit le 1er avec les réceptionnaires.

PAROLE

Nous sommes en GREVE les 3 syndicats CFDT FO CGT la section a décidé de faire grève dès 4 heures du matin, afin d'intégrer au mouvement l'ensemble des salariés.

PAROLE

Du plus dans l'intersyndicale du 1er février, La CFTC nous rejoint, les cadres FO feront la grève, les cadres CGC ne seront pas en caisse par solidarité aux grévistes

Les salariés seront au RDV (les caissières en force les autres services suivent) pour une fois qu'il y a accord entre les syndicats.

Notre objectif entre 300 a 400 grévistes. nous allons faire des groupes de délégués pour tenir la journée. On doit commencer avec la réception a minuit dur ,dur.... jusqu'a 20h le soir

Nous allons distribuer des tracts (5000) aux clients ainsi que la pétition de la fédération. objectif opération escargot...

Les 3 délégués syndicaux (CFDT, CGT, FO) ensemble, nous allons voir les salariés dés 8 h dans le magasin incroyable! finit les guerres syndicales enfin au moins pour un jour.....

La direction fait courir le bruit que les délégués seront le jour de la grève en délégation et que nous ne perdrons pas la journée. on répondra a la calomnie.

«Dis-le comme tu peux, je t'écoute de mon mieux»

PAROLE

NOUS ferons grève le 1er février avec FO et CGT. TRACT ET PETITION AUX CLIENTS.

PAROLE

Débrayage de 11H à 13H au moins, les salariés ayant l'air décidé à bouger s'ils sont motivés on continuera ! Tracts communs avec FO, 1000 aux clients .

PAROLE

On va débrayer a partir de 8h00 a 12h00 minium avec distribution de tract au client. Intersyndicale avec FO et logiquement la CGT .

PAROLE

Nous seront tous solidaire pour la grève du 1 les trois syndicats sont pour une fois d'accord nous seront sur le terrain a 2 heure du matin pour bloquer toutes les entrées la presse et France2 sont prévenus.

PAROLE

Distribution de tracts aux clients et grève pour cette journée.

PAROLE

Pour le 1 février débrayage la journée (4h a 17h voir plus) + tract clients + personnel + barbecue à midi voir + si fidélité (CFDT, FO) merci a bientôt .

PAROLE

Une journée de grève est prévue. 265 employés ont signé la pétition

Le tract a été distribué à 500 salariés depuis jeudi. Lundi nous sortons un tract interne au magasin et que nous distribuerons avec la CGT et FO. Le directeur montre des signes d'inquiètude

PAROLE

Signature de pétition pour moi Ps : pas d'affichage ni de participation de F.O et C.G.T ???

PAROLE

Nous nous joignons au mouvement et participons aux rassemblement sur Carrefour

Pour le 1er Février les sections CFDT, CFTC , CAT, FO ont prévu un débrayage à partir de 2 heures du matin et à l'arrivée du personnel à partir de 5 heures jusqu'à 12 h et distribution de tracts au personnel et aux clients.

PAROLE

Nous avons commencé a distribuer les tracts ce matin comme prévu. La température semble bonne.

Nous partons sur un débrayage pour le 1er février de 1 heure et plus si affinité...

PAROLE

Pour le 1er février, nous faisons grève toute la journée, les trois syndicats présents dans le magasin, ensembles : CFDT, CGT et FO

Demain, nous distribuons les tracts aux salariés, le 1er février tracts et pétitions aux clients.

Beaucoup de salariés vont bouger chez nous et la majorité voulait toute la journée plutôt qu'un débrayage.

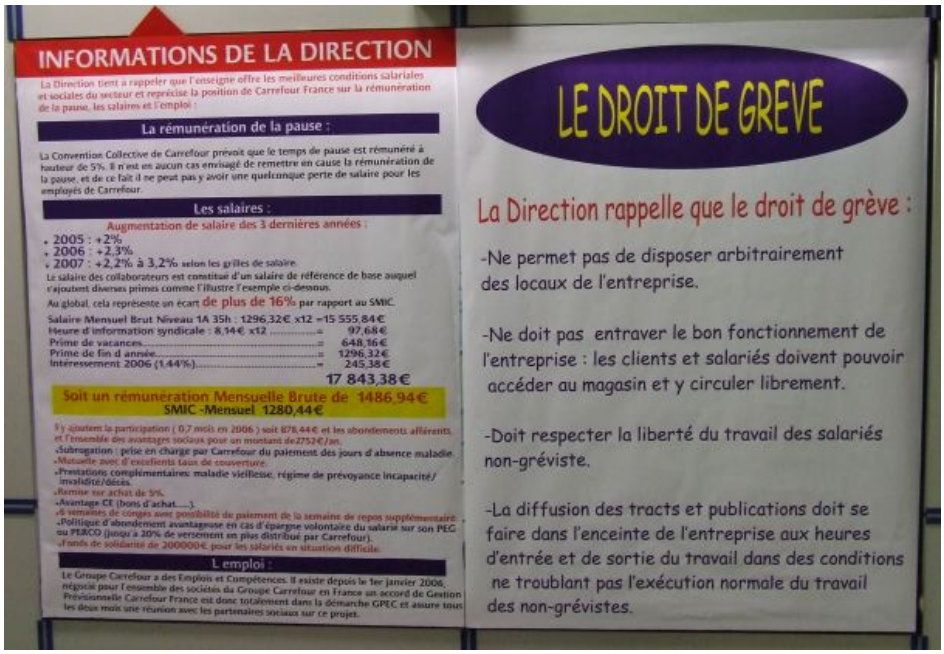

Depuis 15 jours de nombreux chefs sont formés en caisse mais uniquement en carte pass Ils vont fermer le 1er février le stand »la petite faim » car la plupart des salariés de la charcuterie vont faire grève, même la boucherie va faire grève.

PAROLE

N'oublie pas que je serai toujours la pour toi !!!

CFDT

La grande distribution

AUCHAN, CARREFOUR, CASINO, LECLERC, INTERMARCHE, SYSTEME U…

636 100 salariés.

Employés dans 1 435 Hypermarchés ; 5 525 Supermarchés ; 4 074 maxi-discompteurs, et entrepôts et commerces de gros, centrales d'achats et administration d'entreprises,

61% de femmes, 37% de salariés à temps partiel, 11% de salariés en CDD

LE FORFAIT PAUSE

… et le smic

La direction Carrefour feint de croire que l'action du 1er février 2008 ne la concerne pas directement.

Carrefour tente sur ses panneaux d'affichage de faire capoter l'action nationale unitaire du 1er février 2008

Action soutenue par trois Fédérations syndicales CFDT, CGT, FO.

INFORMATIONS DE LA DIRECTION

REMUNERATION DE LA PAUSE CHEZ CARREFOUR

La Direction souhaite dénoncer les propos selon lesquels le forfait pause serait remis en cause chez Carrefour, ce qui ferait perdre en moyenne 5% de salaire aux salariés.

En réalité, la Convention Collective de Branche prévoit qu'une pause payée est attribuée à raison de 5% du temps de travail effecti et que cette pause est payée. Des négociations sont actuellement en cours au niveau de la Fédération du Commerce et de la Distributio pour proposer une rémunération minimum de cette pause.

Or la Convention Collective de Carrefour prévoit déjà que le temps de pause est rémunéré à hauteur de 5%.

En conséquence, il n'est en aucun cas envisagé de remettre en cause la rémunération de la pause, et de ce fait il ne peut pas y avoir une quelconque perte de salaire pour les employés de Carrefour.

La direction souhaite dénoncer les propos selon lesquels le forfait pause serait remis en cause chez carrefour ce qui ferait perdre 5 % de salaire aux salariés .

En réalité la convention collective de branche prévoit qu'une pause payée est attribuée à raison de 5 % du temps de travail effectif et que cette pause est payée .

Or, la convention collective de Carrefour prévoit déjà que le temps de pause est rémunéré à hauteur de 5 % .

Des négociations sont actuellement en cours au niveau de la fédération du commerce et de la distribution pour proposer une rémunération minimum de cette pause. En conséquence il n'est en aucun cas envisagé de remettre en cause la rémunération de la pause et de ce fait il ne peut y avoir une quelconque perte de salaire pour les employés de Carrefour .

Carrefour à la mémoire courte

Pendant de nombreuses années les trois premiers niveaux de salaire de la grille Carrefour ont été placés (hors forfait pause) **en dessous du SMIC** !...

Le Ministère du Travail a estimé que Carrefour en intégrant abusivement le forfait pause ne paye pas ses salariés au smic

Les inspecteurs du travail dressent en ce moment des procès verbaux pour relever ces infractions (dernier en date Chartres)

Carrefour oublie que l'action unitaire du 1 février 2008 n'est pas uniquement basée sur la question du forfait pause …

Rappel de nos objectifs

Alors que le Président de la République et le gouvernement essayent d'apporter des réponses à la question essentielle du pouvoir d'achat en tentant d'agir sur les prix à la consommation, les salariés de la grande distribution n'entendent pas être, une fois de plus, les grands « oubliés » du débat puisque ces employés sont depuis des années parmi les premiers à souffrir de la baisse continue de leur pouvoir d'achat…

Les négociations de salaire sont bloquées dans la branche depuis 2005 et ce, malgré les exonérations de charge importantes consenties aux entreprises de ce secteur.

C'est pourquoi, à la veille de la réouverture de ces négociations prévues le 31 janvier 2008 à la FCD les 3 fédérations syndicales CFDT, CGT et FO appellent pour la première fois ensemble, les quelques 500 000 employés de la grande distribution à se mettre en mouvement le 1er février 2008 dans toutes les enseignes sur 3 revendications essentielles :

- o pour des augmentations de salaire conséquentes,
- o pour le maintien du repos dominical,
- o pour la mise en place de la GPEC pour anticiper l'impact des nouvelles technologies sur l'emploi dans la branche.

"Travailler plus, pour gagner plus"

Que l'entreprise commence par payer son personnel conformément à la loi . Le forfait pause paye les pauses pas le temps de travail !

L'assiette du Smic est définie par l'article D.141-3 du Code du travail et a été précisée par la jurisprudence.

Ainsi, la Cour de cassation retient la distinction entre les sommes versées en contrepartie ou à l'occasion du travail et qui sont à prendre en compte et celles qui, n'étant pas la contrepartie du travail fourni, sont à exclure de l'assiette du Smic.

Le temps de pause n'est pas la contrepartie de la prestation de travail mais un temps de repos destiné à veiller à la santé du salarié.

A ce titre, la rémunération de la pause n'a pas à être intégrée dans l'assiette du SMIC.

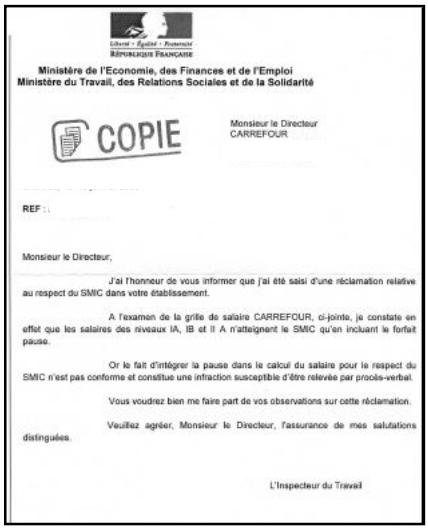

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi
Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité

COPIE

Monsieur le Directeur
CARREFOUR

REF :

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai été saisi d'une réclamation relative au respect du SMIC dans votre établissement.

A l'examen de la grille de salaire CARREFOUR, ci-jointe, je constate en effet que les salaires des niveaux IA, IB et II A n'atteignent le SMIC qu'en incluant le forfait pause.

Or le fait d'intégrer la pause dans le calcul du salaire pour le respect du SMIC n'est pas conforme et constitue une infraction susceptible d'être relevée par procès-verbal.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations sur cette réclamation.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

L'Inspecteur du Travail

Les inspecteurs du travail interpellent les directions.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honeur de vous informer que j'ai été saisi d'une réclamation relative au respect du SMIC dans votre établissement

A l'examen de la grille de salaire CARREFOUR, ci-jointe, je constate en effet que les salaires des niveaux IA, **IB** et II A n'atteignent le SMIC qu'en incluant le forfait pause.

Or le fait d'intégrer la pause dans le calcul du salaire pour le respect du SMIC n'est pas conforme et constitue une infraction susceptible d'être relevée par procés-verbal.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations sur cette réclamation.

Les procès verbaux des inspecteurs du travail se multiplient !

Le forfait pause, sujet de discorde

2005 Après trois années de tensions, un accord salarial de branche est signé entre la FCD, FO et la CFTC pour l'année 2006. Celui-ci relève la grille de 5 % mais, dans le même temps, intègre le paiement du temps de pause (5 %) dans le montant du calcul des minima. Les syndicats interpellent le ministère du Travail sur l'illégalité de cette intégration et saisissent les inspections du travail.

2006 Le désaccord entre syndicats et patronat sur l'intégration du forfait pause bloque les négociations. Aucun accord salarial n'est signé pour 2007.

Le ministère du Travail donne raison aux organisations syndicales
Le forfait pause n'est pas considéré comme temps de travail effectif. Les entreprises continuent néanmoins de l'intégrer dans la rémunération.

2 octobre 2007
La FCD suspend les négociations salariales 2008 au niveau de la branche, au motif qu'un décret vient de tomber, supprimant les exonérations de charge aux entreprises sur le forfait pause.

Novembre 2007
La FCD obtient le vote d'un amendement qui rétablit les exonérations et accepte de reprendre les négociations le 10 décembre.

Un désaccord qui date !

CFDT

TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS ???

Le président à reçu le message de la section de Beaucaire

M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Lettre/pétition adressée par la CFDT

Monsieur le Président de la République,

Lors des élections Présidentielles de mai 2007, vous avez pris l'engagement de permettre aux citoyens qui le souhaitent de travailler plus pour être payés plus. Cet engagement vient d'être concrétisé par une loi.

Les employés de Carrefour comme tous les salariés de la grande distribution, ne peuvent bénéficier de ce nouveau texte. En effet, 30% des salariés de notre entreprise travaillent à temps partiels souvent faute d'autres choix.
Ces salariés comme les salariés à temps complet, ont en outre un système de modulation horaire qui nivelle les heures complémentaires ou supplémentaires décidées par l'employeur, et ne permet aucune majoration.

En effet, les salariés de Carrefour (à temps complet ou à temps partiels), peuvent travailler +/-6 heures par semaine, sans que ce surcroît de travail ait une incidence sur leur salaire (une régularisation a lieu à chaque fin d'année).

Les salariés de Carrefour ont de bas salaires (une hôtesse de caisse ou un équipier de vente perçoit environ 1100€par mois). Ils n'ont dans la grande majorité aucune possibilité d'évoluer dans l'entreprise, ***On est embauchée caissière, on part en retraite caissière***. Les négociations salariales permettent difficilement de conserver leur pouvoir d'achat.

La possibilité d'obtenir le paiement de leurs heures quand ils travaillent plus est actuellement, pour beaucoup, la seule solution pour voir évoluer leur rémunération. **Une solution qu'ils aimeraient pourtant éviter car elle remet en cause leurs conditions de travail déjà difficile. 60% des employés sont des femmes, elles doivent déjà concilier des horaires difficiles avec leurs responsabilités familiales !**

Mais puisque vous allez y consacrer une importante part des ressources de l'état au moins qu'ils puissent en profiter. Les salariés de Carrefour demandent que chaque temps partiel se voit offrir la possibilité de faire des heures complémentaires, que pour les temps complets chaque heure supplémentaire leur soit rémunérée à 25%.

Notre organisation syndicale a fait des propositions dans ce sens sans obtenir de réponse, c'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Président de la République, dans la ligne droite de vos promesses d'intervenir auprès de nos dirigeants pour que la situation se débloque rapidement.

Nous vous joignons la pétition signée par les employés de notre établissement, qui attendent avec impatience votre réponse. Nous vos prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, nos plus respectueuses salutations.

Je travaille plus, je veux gagner plus
Je suis à temps partiel je veux des heures complémentaires
Rémunérées et des possibilités de passer à temps complet.
Chaque heure supplémentaire doit être rémunérée et majorée
Sans remettre en cause la semaine des 35 heures.

Le Chef de Cabinet
du Président de la République

Monsieur Michel GAY

Paris, le 11 JAN. 2008

Cher Monsieur,

Le Président de la République a bien reçu votre message.

Chargé de vous répondre, je puis vous assurer qu'il a été pris connaissance avec attention de vos préoccupations avant de les signaler au Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cédric GOUBET

Référence à rappeler
SCP/CdG/A195528

Le Président de la République a bien reçu votre message.

Chargé de vous répondre, je puis vous assurer qu'il a été pris connaissance avec attention de vos préoccupations avant de les signaler au Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La CFDT lance une pétition pour permettre aux salariés qui travaillent plus d'être payés plus…

L'originalité de cette pétition c'est qu'elle est adressée directement au Président de la République Nicolas Sarkozy pour demander son intervention et lui rappeler ses promesses.

Chez Carrefour, 23 000 personnes travaillent à temps partiels.

Les accords d'entreprise prévoient un plan de modulation qui permet de travailler à + ou - 6 heures par semaines, sans que cela ait d'incidence sur le salaire.

Moralité, il est impossible d'appliquer la loi chez Carrefour.

CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL
CFDT- Carrefour -> http://www.cfdt-carrefour.com

Lettre/Pétition adressée au Président de la République

Pour augmenter notre pouvoir d'achat sans toucher à la RTT, il suffit déjà de permettre aux salariés à temps partiel de travailler à temps complet, et de rémunérer les heures complémentaires et supplémentaires déjà effectuées (ce que la modulation ne permet pas chez Carrefour).

NOM	PRENOM	SERVICE	SIGNATURE

Le directoire (passe de 5 à 7 membres)

José Luis Duran

Président du Directoire

Javier Campo

Membre du Directoire

Directeur Général Maxidis-compte

José Maria Folache

Membre du Directoire

Directeur Général Commercial et Marketing

Jacques Bauchet

Membre du Directoire

Directeur Général Ressources Humaines, Communication, Juridique, Qualité, Responsabilité et Risques

Guy Yareta

Membre du Directoire

Directeur Général Europe hors France

Deux nouveaux membres au directoire

Thierry Garnier

Membre du Directoire

Directeur Général international Asie/Amérique

(EX Supermarché France)

Gilles Petit

Membre du Directoire

Directeur Général France

(EX Espagne)

Le Comité de direction (22 membres) est supprimé

Levallois, le 23 janvier 2008

Le Groupe Carrefour annonce une nouvelle organisation de son Directoire

Lors de sa séance du 22 janvier 2008, le Conseil de Surveillance a nommé, en qualité de Membres du Directoire, Gilles Petit et Thierry Garnier.

Ainsi, l'organisation de la Direction du Groupe s'adapte à la stratégie définie par le Directoire et plus particulièrement aux priorités que constituent le développement de la marque Carrefour, l'innovation et l'orientation clients.

Le Directoire est désormais composé de 7 membres :**José Luis Duran** Président du Directoire, **Gilles Petit** Directeur Général France, **Guy Yraeta** Directeur Général Europe (hors France), **Thierry Garnier** Directeur Général International (hors Europe), **Javier Campo** Directeur Général Maxidiscompte, **José Maria Folache** Directeur Général Commercial et Marketing, **Jacques Beauchet** Directeur Général Ressources Humaines, Communication, Juridique, Qualité, Responsabilité et Risques

La Direction Financière reste rattachée au Président du Directoire.

Nouvelle direction

Gilles Petit

Membre du Directoire

Directeur Général France

(**EX** Directeur Exécutif **Espagne**)

Alain Souillard

Directeur Hypermarchés France

(**EX** Directeur Exécutif **Pologne**)

Gérard Lavinay

Directeur supermarchés France

(**EX** Organisation, Système et supply chain)

En février 2005 avec le départ de Daniel Bernard et l'arrivée de José Luis Duran au directoire le périmètre pays était modifié et la direction France était rayée de la carte.

Ce n'était qu'une parenthèse puisque qu'une direction France est de nouveau mise en place.

Avec la diminution des pays un restructuration de l'organigramme devenait nécessaire.

Pour la France les décisions importantes concernent le remplacement de

Guy Yraeta directeur des hypermarchés France par **Alain Souillard** qui était directeur exécutif Pologne

Thierry Garnier directeur des supermarchés par **Gérard Lavinay** ancien directeur Organisation, Système et supply chain

D'autres précisions, nominations et modifications devraient survenir rapidement

Jean-Luc Boussin est nommé directeur régional centre

Bruno Lebon est nommé directeur Régionale one

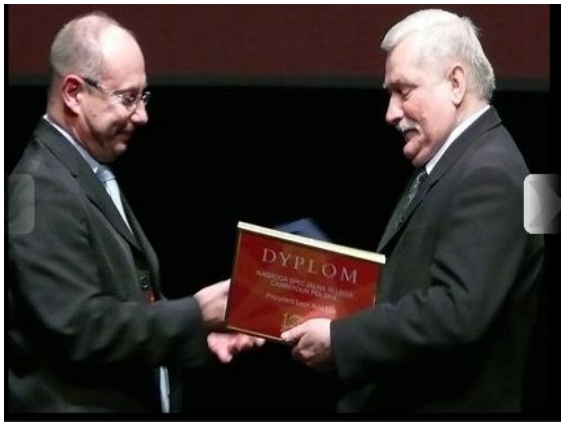

Alain Souillard 52 ans, comptable de profession, est une figure bien connue chez Carrefour.

En 1975, il entre à Carrefour Montesson. En 1985 il est nommé directeur à La Roche sur Yon, Hérouville (1987), Montesson (1990) puis directeur régional (1994) puis d'Exploitation Hypermarchés Nord (2000). En 2003 il s'éloigne de la France pour devenir directeur exécutif Pologne.

Si l'homme à la réputation de ne pas être d'un caractère facile, la CFDT a eu l'occasion de le rencontrer à plusieurs reprises pour régler des litiges dans les magasins. En Pologne il conduira une politique de négociation avec le syndicat Solidarnosc.

Nouveaux patrons pays Europe

Guillaume Vicaire

Directeur Exécutif **Turquie**

(EX Directeur d'exploitationS/E hypermarchés)

Noël PRIOUX

Directeur Exécutif **Espagne**

(EX Autres pays d'Asie)

Gilles ROUDY

Directeur Exécutif **Pologne**

(EX Autres pays d'Europe)

Mercure sécurité et entretien

Changement de gouvernance du groupe ce qui concerne le monde l'Europe, la France et les hyper

Pour une mise en place entre le 15 et le 29 février

CCE du 23 janvier 2008

14 votes contre et 6 abstentions

L'entrerise affirme qu'elle travaille sur ces projets depuis un an pourtant la CFDT constate qu'une présentation de 60 pages qui est déjà une synthèse est présentée en 5 minutes chrono en main.

Des projets aussi importants mériteraient qu'on y consacre plus de temps, pour que les élus puissent avoir une vision du projet.

Il aurait été intéressant d'avoir des échanges sur le projet tout au long de son élaboration..

Un petit film est montré, concernant la mise en fonction d'un sas à carrefour Montélimard . Le quai de réception est à bonne hauteur pour décharger le camion. Entrée en réserve grâce à un code digital qui donne accès à un boîtier donnant un détecteur que le livreur est obligé de garder sur soi pendant son déchargement.

Des photos de cour de réception sont également montrées, avant et après le lifting de mercure, c'est bien, mais il faut de la place.

Aucune garantie n'est accordée sur le manque de salaire (heures de nuit qui vont manquer).

Des formations seront dispensées pour apprendre à décharger les camions. L'entreprise met en place des procédures visant à améliorer les retours et le traitement des déchets.

On construira des sas de réception pour les produits secs, les transporteurs pourront vider à n'importe quelle heure et sans personnel présent.

?QUESTION

CFDT : c'est la première fois que l'entreprise met en avant dans le triptyque : « améliorer les performances » les actionnaires.

Direction : *c'est normal puisque ce sont les actionnaires qui font l'entreprise.*

CFDT : La mise en place du sas génére la suppression de tout ou partie des heures de nuit les salariés auront forcément un manque à gagner, quelle solution apportez vous pour maintenir leur pouvoir d'achat ?

Direction : *les sas permettent des livraisons à toute heure ce qui permettra d'optimiser les transports et le fonctionnement de la supplay chain.*

CFDT : vous ne répondez pas au manque à gagner pour les salariés concernés par la suppression des heures de nuit, imaginez ce que représentent les paiement des heures de nuit sur nos petits salaires.

Direction : *je ne suis là que sur l'organisation du travail.*

CFDT :Y aura-t-il une nouvelle évaluation des risques professionnels ?

Direction : *oui, nous reverrons les fiches.*

CFDT : Les mesures prises en terme de circulation ont-elles été validées par des organismes comme la CRAM, l'APAVE ou la médecine du travail.

Direction : *la CRAM ne se positionne pas par contre nous avons eu un PV du CHSCT de Mont Saint Aignan avalisant le nouveau traçage.*

La secrétaire du CHSCT de ce magasin, élue CFDT, est présente à la réunion du CCE elle intervient pour faire remarquer: *«je suis la secrétaire de cette instance et je peux vous affirmer que je n'ai jamais fait de compte rendu dans ce sens »* . L'entreprise mentirait-elle au CCE ?

CFDT : tous les magasins seront-ils dotés d'un sas et avez vous une évaluation du coût de construction ?

Direction : *non, tous les magasins ne seront pas dotés des sas de réception (30 environ) et le coût se situe entre 30 et 35 000€*

Carrefour cite Ghandi

La DRH Carrefour a créé un poste de travail "Chargé des affichages sociaux"

On croit savoir que ce poste a été attribué à un expatrié revenu de Chine .

C'est ainsi que l'on voit fleurir dans tous les établissements les mêmes textes souvent sujets à caution, glorifiant l'entreprise et le client.

On se croirait dans une secte !

A quand le petit livre rouge ou les pensée du grand Timonier ?

A quand une statue dédié à Daniel Bernard dans une maison de retraite des anciens salariés financée par la Fondation Carrefour ?

Profitons en pour améliorer notre communication et nous cultiver.

Cette semaine nous sommes heureux de vous parler de Ghandi

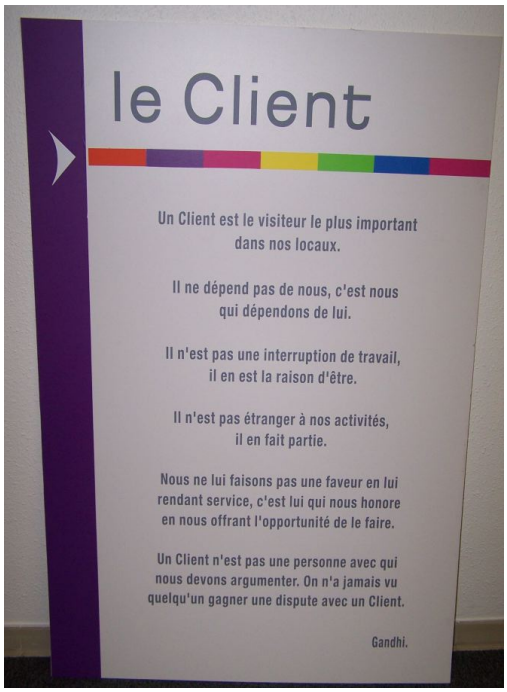

Texte affiché sur les panneaux de direction

Le client est le visiteur le plus important dans nos locaux. Il ne dépend pas de nous. C'est nous qui dépendons de lui. Il n'est pas une interruption de notre travail, il en est la raison d'être. Il n'est pas étranger à notre activité, il en fait partie. Nous ne lui faisons pas une faveur en lui rendant service. C'est lui qui nous honore en nous offrant l'opportunité de pouvoir le faire.

Un client n'est pas une personne avec laquelle nous devons argumenter. On n'a jamais vu quelqu'un gagner une dispute avec un client.

Gandhi

Quand on veut citer Gandhi au moins on respecte ses écrits

Texte officiel de Gandhi

Un client est le visiteur le plus important dans nos locaux. Il ne dépend pas de nous. Nous sommes dépendants de lui. Il ne constitue pas une interruption de nos travaux. Il est le but de celui-ci. Il n'est pas un étranger dans nos affaires. Il fait parti d'elles. Nous ne faisons pas une faveur en le servant. Il nous fait une faveur en nous donnant l'occasion de le faire.

La dernière partie que nous avons souligné en italique et en rouge sur le panneau direction a été rajoutée pour les besoin de la cause et n'existe pas dans le texte de Gandhi.

Commentaires de P.MORSA
(Directeur en solutions IT et progress pour le secteur de la grande distribution)

Avec cette vision, un homme a pu changer le destin de toute une nation sans violence. Quel contraste avec ces enseignes qui s'imaginent que leur développement passe par la pratique de méthodes commerciales toujours plus agressives, et qui s'étonnent de ne récolter en retour qu'une image dégradée et une fuite des clients.

La leçon? Les client adorent acheter, mais détestent se faire vendre quelque chose. Bien sûr, des pratiques commerciales agressives comme une pression promotionnelle maximum, l'envoi de prospectus faisant croire à des cadeaux, peut faire augmenter ponctuellement le chiffre d'affaires.

Mais la réputation de l'entreprise ne vaut-elle pas infiniment plus que ces bénéfices à court terme ?

Toute ressemblance avec une enseigne bien connue …

Du nouveau !!

Pour en savoir plus demandez le guide CFDT à vos délégués.

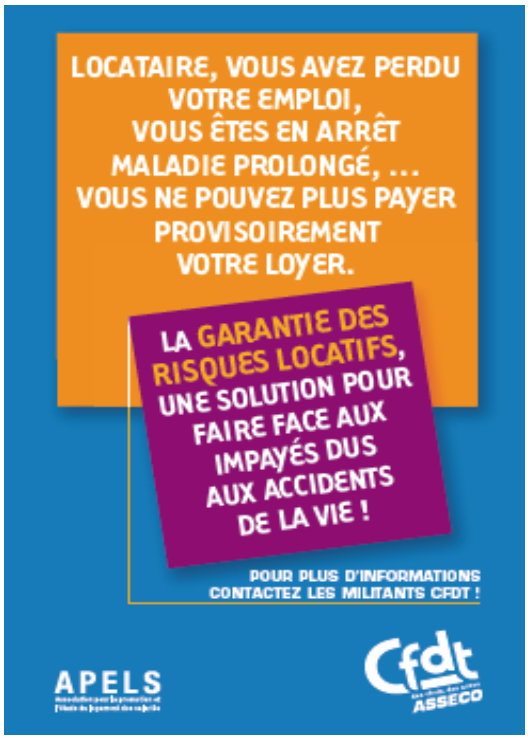

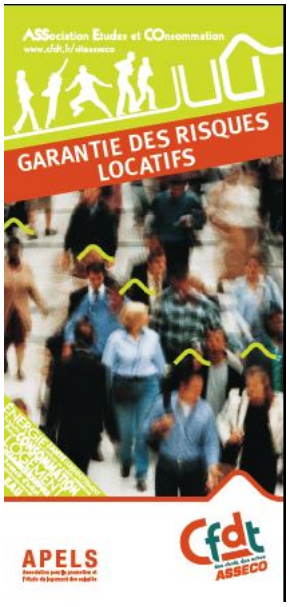

Les principes

Définie, mise en place et gérée par les partenaires sociaux, LA GARANTIE DES RISQUES LOCATIFS **est un système d'assurance auquel peut souscrire tout bailleur privé, isolé ou professionnel.**

Cette assurance couvre principalement les risques d'impayés pendant toute la durée du bail et d'éventuelles dégradations du logement. **Les taux de souscriptions faibles donnent lieu à des déductions fiscales.**

Pour les locataires, c'est garantir à un plus grand nombre de personnes l'accès aux logements locatifs par une limitation des contraintes imposées lors de la signature du bail (taux d'effort, caution...).

Les objectifs

- **Favoriser l'accès au logement d'un plus grand nombre de candidats locataires.** En sécurisant les rapports bailleurs et locataires, remettre sur le marché plusieurs dizaines de milliers de logements.
- **Diminuer le nombre de contentieux locatifs.** Par la sécurisation du rapport bailleur/locataire et en accompagnant socialement le locataire défaillant, réduire le nombre de contentieux en constante augmentation ces 8 dernières années (300 000 contentieux locatifs chaque année).
- **Agir sur les prix des loyers.** En replaçant ces logements sur le marché, rapprocher progressivement l'offre au niveau de la demande et atténuer de la sorte les augmentations de loyers.

Information le Pass foncier et Pass-GRL

Le **Pass-GRL** est une garantie des risques locatifs (paiement des impayés , dégradation). C'est un contrat d'assurance proposé aux propriétaires couvrant :

- les impayés de loyer - les risques juridiques - les dégradations immobilières

La souscription du contrat peut se faire par 2 biais :

- pour les non salariés les agents immobiliers et administrateurs de bien - pour les salariés en direct auprès d'un des 126 CIL

Le **Pass foncier** est le dispositif qui permet la dissociation du bâti et du foncier. L'accédant bénéficie d'un bail à construction d'une durée de 25 ans maximum, il peut sorti du dispositif quand il veut, il rachète le terrain actualisé à 1,5% par an.

Le compte rendu préconise une amélioration du 1% afin d'éviter des abus, et les refus non fondés, une augmentation des réservations locatives.

Apport de solutions spécifique pour les remboursements de loyer, de prêts immobilier, l'accès et le maintient au logement, le logement pour les salariés handicapés. Le prêt pass foncier à fait l'objet d'une convention en Décembre 2006 entre l'état (UESL) Union Economique et Sociale des logements, et le (CDC) caisse des dépôts et consignation Financier .Sur le développement de l'accession Sociale pour partager, aidant les ménages accédants ou locataires depuis 2 ans permettant l'achat de parc logement en 2 ans.

1) la construction de la maison,

2) l'achat du terrain lorsque le prêt principal sera souscrit pour la construction

les revenus fiscaux devront respecter les plafonds de ressources PLSA (prêt social location accession)

La convention est convenue pour une période de 4 ans du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2010 .l'objectif est de 120 000 logements. 350 millions d'euros sont provisionnés.

CCE Carrefour hypermarché 23 janvier 2008

Nous demandons que les mesures envisagées pour redynamiser le secteur soient appliquées sur les 13 boutiques concernées avant leur fermeture.

Vote sur le projet de relance et la fermeture des 13 sites

Abstention à l'unanimité

Vote sur la mise en place de la GPEC

18 votes favorables et 2 abstentions (CGT)

Information consultation sur le projet de relance et réorganisation des bijouteries et mise en œuvre de la GPEC

Déclaration CFDT

L'entreprise a-t-elle une volonté de maintenir l'activité ?

Pourquoi prévoir l'arrêt progressif de 13 boutiques alors que 6 d'entre elles réalisent un chiffre d'affaire 2007 supérieur à celui de 2006 ?

Comment se fait-il que Carrefour perde des parts de marché et du chiffre d'affaire quand nos concurrents en gagnent ?

Aujourd'hui, l'entreprise connaît les causes puisqu'elle admet :

- ne pas mettre les moyens humains tant en formation qu'en heures travaillées
- avoir un assortiment vieillissant et pas adapté au marché
- avoir une politique commerciale vieillissante comme l'assortiment
- des prix non compétitifs

L'expérience nous prouve que le chiffre d'affaire se développe quand l'entreprise met en parallèle les moyens humains nécessaires.

Nous demandons que les mesures envisagées pour redynamiser le secteur soient appliquées sur les 13 boutiques concernées avant leur fermeture.

La CFDT regrette une fois de plus que l'entreprise se sépare peu à peu d'une activité, qui fonctionne chez nos concurrents, par un manque évident de volonté de la pérenniser.

Nous ne pouvons pas être contre les mesures prises pour permettre aux bijouteries de rester en activité au contraire nous approuvons par contre il n'est pas question de donner un avis favorable à la fermeture des 13 sites

Réponse de la direction:

Nous avons décidez de fermer ces 13 bijouteries parce que les mesures que nous mettons en place ne permettront pas de dégager la marge nécessaire pour rentabiliser l'activité et un élément important elles se situent dans un secteur concurrentiel énorme.

Les 38 employés bijouterie seront reclassés en douceur, l'entreprise prendra le temps nécessaire et l'activité dans les magasins concernés s'arrêtera quand tous les salariés seront reclassés.

Sauf que des directeurs avant même l'annonce au CCE ont déjà convoqué les salariés pour leur annoncer la fermeture de la boutique et les muter dans un autre service.

La CFDT demande la saisie de la commission emploi

L'accord 2007 sur l'exercice du droit syndical prévoit au titre 2 chapitre 8.03 une commission nationale «Emploi».

Cette commission doit se réunir au moins une fois par année civile.

Cette commission englobe tous les magasins des 6 sociétés Carrefour hypermarchés et 4 membres désignés par les organisations syndicales siègent à cette commission.

En 2007 cette commission n'a pas été réuni. Il est urgent d'établir un calendrier de réunion de cette commission aux vues des projets qui se multiplient dans l'entreprise.

Pour la CFDT la commission économique du CCE Carrefour hypermarché, qui actuellement suit ces dossiers, n'a pas mission par le législateur de suivre les problèmes de restructuration et d'emplois. Son champs d'intervention ne concerne pas tous les magasins concernés.

La CFDT demande que le suivi soit assuré par la commission Emploi où siège toutes les organisations syndicales (ce qui pose sûrement problème à certains) et qui a compétence sur tout le périmètre hypermarché.

Les métiers d'un hypermarché Carrefour

POSTULER

Vendeur(euse) en bijouterie

RAYON OU UNIVERS

Boutiques : "Le Monde en Or"

Votre mission

Vous accueillez, conseillez et servez vos clients en valorisant les produits proposés dans l'espace «Le Monde en Or».

Vos principales activités

- Développer les ventes et fidéliser vos clients en leur communiquant votre passion du produit
- Accueillir, renseigner et servir les clients
- Valoriser les produits de la boutique en garantissant une bonne présentation
- Respecter les règles de sécurité

Vos qualités, vos compétences pour ce poste

- Relationnel clients très fort et sens du commerce
- Capacité d'écoute et aptitude à convaincre
- Esprit d'initiative et adaptabilité
- Esprit créatif et bonne présentation

MISSION HANDICAP

Vous pouvez occuper ce poste si vous êtes une personne reconnue travailleur handicapé, après étude de la compatibilité entre le poste et le handicap.

Votre Profil

- Formation dans la vente (bac pro minimum) et/ou 2 à 3 ans d'expérience
- Connaissance et passion pour les produits de votre boutique

Votre environnement et vos conditions de travail

- Rythme de travail adapté à la vie du magasin (ouvert du lundi au samedi et éventuellement quelques dimanches et jours fériés)
- Horaires et jours de repos variables
- Travail sous lumière artificielle et environnement bruyant (bips sonores, musique...)
- Travail debout

« Un Monde en Or ».

Dans nos magasins vous pouvez découvrir notre concept bijouterie, de renommée européenne, « Un Monde en Or ».

Des hôtesses de vente, formées au métier de la bijouterie et de la connaissance des pierres, vous accueilleront pour vous présenter notre gamme de bijoux et notre sélection de montres.

Des colliers et des bracelets, des plus classiques aux plus inattendus, de la maille américaine, palmier, corde, forçat, jaseron, milanaise, pop corn, royale, vénitienne aux empierrés avec diamant, rubis, saphir, émeraude sans oublier les perles noires ou blanches et les pierres fines : topaze, aigue marine, améthyste, citrine ou grenat.

Des pendentifs et médailles religieuses pour les baptêmes ou communions.

Des bagues de toutes formes, en or massif blanc ou jaune, plus ou moins empierrées pour en changer au gré de l'humeur, en fonction des circonstances, des évènements de la vie ou de l'air du temps. Des solitaires diamants, symbole de l'amour éternel que nos hôtesses vous présenteront avec plaisir.

Tous les bijoux or des magasins Carrefour sont garantis or 750 millièmes, contrôlés et poinçonnés et délivrés avec un certificat d'authenticité. Ils sont tous garantis 2 ans contre tout défaut de fabrication dans le cadre d'une utilisation normale.

Nous vous proposons aussi une large gamme de bijoux en argent 925 millièmes, agrémenté de différentes matières colorées, à des prix très abordables.

Sans oublier les montres, que vous trouverez aussi bien en libre service que dans des vitrines dédiées aux montres haut de gamme.

Parmis nos modèles, vous trouverez le style qui vous convient : classique, sportive, élégante, mode, à des prix abordables, pour vous faire plaisir et faire plaisir à tous ceux que vous aimez : homme, femme ou enfant.

Nous vous offrons un choix de montres qui allient la performance technique et la séduction esthétique.

Chez Carrefour, vous pourrez découvrir les marques qui nous font confiance : Elite et Trophy, Ushuaïa , Action, Pierre Cardin, Guy Clarac ou Casio.

Carte Pass: Vous pouvez bien entendu, régler vos achats dans tous les espaces « Un Monde en Or » avec la carte Pass et bénéficier des facilités de paiement.

Nos hôtesses restent à votre disposition pour vous accueillir et vous conseiller dans toutes nos boutiques « Un Monde en Or ».

http://www.carrefour.fr/services/

Rapport de la commission économique sur la boutique Or

Saisie par le Comité Central d'Entreprise lors de sa réunion de mai 2007, suite à la fermeture de trois boutiques Or dans la région parisienne et des suppressions de poste dans plusieurs bijouteries (ex: Etampes), la Commission Economique a été convoquée le 11 janvier et le 22 janvier 2008.

Lors de la première réunion, la Direction a présenté son projet de relance de l'activité des bijouteries ; lors de la seconde réunion, la Commission Economique a mis au point le présent rapport.

Projet Carrefour

Le projet vise à relancer le chiffre d'affaires et à rentabiliser l'activité de la bijouterie dans les hypermarchés.

Partant de constats qui se résument pour l'essentiel :

- le marché de la bijouterie - horlogerie progresse en 2006 sous l'effet de la hausse des cours de l'or et de la progression des ventes de montres ;

- plus de la moitié du marché est encore détenue par les bijouteries de centre ville, malgré les gains de parts de marché des boutiques des centres commerciaux;

- Carrefour a perdu plus de 30 % de son chiffre d'affaires en 5 ans avec un nombre de boutiques en 2001 de 198, en 2006 185

- le chiffre d'affaires moyen d'une boutique Carrefour (459 K€) est la moitié de celui de la concurrence (Auchan, Leclerc, …).

La Direction donne plusieurs causes à cette situation :

- manque de formation des hôtesses,

- manque d'animation du réseau,

- surprésentation des articles d'entrée de gamme,

- surprésentation des produits tout or par rapport aux empierrés (à l'inverse de l'évolution du marché),

- assortiment permanent vieillissant,

- politique de prix de vente qui n'est pas en phase avec l'évolution de la demande,

- hétérogénéité importante dans les concepts,

- pas de démarque dynamique, même si les stocks s'assainissent

La Direction liste les leviers prioritaires et les plans d'actions susceptibles de relancer le chiffre d'affaires et rentabiliser l'activité des bijouteries.

- Test sur le magasin d'Aulnay pour l'amener au niveau de CA d'une grosse boutique concurrente, avec un taux de marge de 45 %. En cas de succès, en 2009, le modèle sera étendu à 5 autres boutiques.

Arrêt progressif de l'activité de 13 boutiques (Angers Grand Maine, Angers Saint Serge, Nantes Beaujoire, Paimpol, Moulins, Montluçon, Laval, Coquelles, Epernay, Reims Cernay, Sens Maillot, Beaucaire, Nîmes Sud)

Elles ont toutes, sauf Montluçon, un chiffre d'affaires inférieur à 300 K€ et, sauf Moulins, une marge semi nette négative.

Conséquences sociales des postes supprimés:

- effectif concerné : 38 employés CDI (2 à 4 par magasin),

- repositionnement dans leur magasin dans le cadre de la GPEC (reclassement correspondant à leur classification).

Constatant :

- que les boutiques Or ont souffert ces dernières années faute d'un véritable projet de développement cohérent et structuré,

- Que ce projet s'inscrit dans la démarche de la direction d'augmenter tous les résultats des activités EPCS (cf: fermeture des SAV régionaux, modification des rémunérations des vendeurs...)

- que le projet présenté vise à relancer le chiffre d'affaires et à restaurer la rentabilité des bijouteries,

- que l'utilisation du dispositif de la GPEC est à même d'apporter une solution à chacun des employés concernés par l'arrêt progressif des 13 boutiques,

- que le test sur la boutique d'Aulnay est particulièrement important quant à la pérennité et à l'avenir des bijouteries au sein des hypermarchés Carrefour,

- que le planning de mise en œuvre du plan de relance et de traitement de ses conséquences s'étend jusqu'à fin 2009,

la Commission Economique invite le Comité Central d'Entreprise à :

- confier à ladite Commission la mission de suivre le test du magasin d'Aulnay (chiffre d'affaires, résultats, effectif, compétence, transposabilité aux autres sites…), et de faire un point périodique (quadrimestriel) sur l'avancée du projet.

- demander à la Commission de suivi GPEC de prendre en compte le reclassement nécessaire et exhaustif des 38 salariés des boutiques qui seront fermées.

La commission économique ne fait que relater les informations de la direction sans se livrer à une véritable analyse économique.

CCE Carrefour hypermarché 23 janvier 2008

Les salariés ne sont pas responsables de ces choix mais en paient le prix fort.

Pour ces raisons et peu convaincue par la nouvelle organisation proposée par la direction la CFDT ne peut qu'être opposée au redéploiement de l'activité des SAVR.

Vote sur le redéploiement des SAV

20 votes contre

Vote sur la mise en place de la GPEC

16 pour et 4 abstentions (2 CGT, 1 FO, 1 CFDT).

Consultation du CCE sur le projet de redéploiement de l'activité des SAVR et la mise en œuvre de la GPEC.

Le 23 janvier le CCE de Carrefour hypermarché SAS était consulté sur le projet de redéploiement de l'activité des SAVR Carrefour et mise en oeuvre corélative de la GPEC

Rappelons que le CCE est composée de 30 membres, la CFDT n'a que 2 sièges titulaires très en dessous de sa représentativité réelle (25%)

La CFDT était représenté par Marie-Claude Gratigny RS CFDT et les élus CFDT des magasins de **Marseille Gd littoral, Mont St Aignan, Nice TNL, Flins sur Seine et Creteil, Vitrolles (Absent Lyon la Part Dieu)** .

Les élus CFDT ont préparé la veille cette réunion importante avec l'aide de Sylvain Macé DSC CFDT. Au vu des interventions lors du CCE et des hésitations se fut une bonne initiative.

La CFDT a regretté que les présentation du directeur national SAVR ne soient pas jointe à l'ordre du jour.

La CFDT a exposé ses demandes et quelques avancées insuffisantes pour la CFDT ont été accordée.

Les comité d'établissement des différents SAV étaient consultés le 24 janvier sans avoir au préalable obtenus les documents présentés au CCE ????

Déclaration CFDT

Notre déclaration faite lors du CCE de novembre 2007 faisait état des manquements de l'entreprise notamment en terme de formation et des erreurs de stratégies commerciales menant aujourd'hui à la fermeture de quatre sites SAVR.

Nous vous avions posé plusieurs questions, nous apportez vous les réponses aujourd'hui ?

- Cette décision aura quelles conséquences sur le siège des SAV ?

- Quels seront les dommages collatéraux pour les antennes SAV magasin ?

- Avez-vous chiffré le coût de la sous-traitance ? Rien ne démontre que la sous- traitance sera moins coûteuse que les réparations en plateforme.

- Avez-vous valorisé le remboursement des téléviseurs plasma ou LCD lié au non respect de la charte Carrefour sur le délai de réparation ?

- Quelle place a la satisfaction client dans cette réorganisation ?

Le contexte économique n'explique pas tout et tous les éléments imputables à l'entreprise ont favorisé et précipité l'annonce des fermetures.

Les salariés ne sont pas responsables de ces choix mais en paient le prix fort.

Pour ces raisons la CFDT ne qu'être opposée au redéploiement de l'activité des SAVR.

Mise en place GPEC

En ce qui concerne la mise en place de la GPEC, nous exigeons un nouveau calendrier. La consultation a été reportée de deux mois, il est bien évident que les échéances proposées en novembre ne

sont plus d'actualité.

La CFDT demande la mise en place des modalités améliorant les accords de GPEC.

L'entreprise doit :

- verser sur le salaire jusqu'à la fermeture des sites une prime de 300€ mensuel pour tous les techniciens afin de compenser la perte de prime de productivité due à la baisse des volumes.

- Prendre en considération la particularité des techniciens SAV (niveau 3 B+ prime).

- Pas de perte de salaire lors des reclassements.

- Maintient du salaire définitivement pour tous les reclassements internes au groupe

- Prendre en compte les employés reclassés depuis l'annonce de la fermeture des sites c'est-à-dire novembre 2007.

- Nous communiquer rapidement la mise en place des cellules de reclassement avec le cabinet BPI

Les élus FO ont demandé un PSE immédiatement pour finalement voter la mise en place de la GPEC .

Réponse de la direction

La GPEC commence le 25 janvier et devrait s'achever fin mai ou plus tôt en fonction des avancées.

- La direction accepte de maintenir le salaire moyen 2007 tout au long de l'année 2008 aux salariés SAV à la guelte sous forme d'indemnité compensatrice qui sera versée semestriellement. Cette indemnisation est réservée aux salariés acceptant un reclassement ! *(aucune précision sur les modalités et les conditions).*

- 10 heures de délégations sont accordées par mois aux délégués syndicaux pour leur permettre de donner l'information aux salariés ,

- Le cabinet BPI , cellules de reclassement, sera sur place rapidement.

- Possibilités au technicien brun de faire immédiatement une formation blanc pour remplacer les technicien blanc partant. Une commission de suivie est mise en place (aucune date).

- Le CCE du 22 février retraitera de ce sujet

CFDT : Vous répondez en partie à nos demandes puisque vous attribuez une indemnité compensatrice cela dit vous prenez en référence la rémunération 2007 alors qu'elle était déjà inférieure à celle de 2006.

La baisse du pouvoir d'achat de 2007 était déjà due à une forte baisse d'activité. D'autre part vous prévoyez le versement semestriellement, les factures arrivent tous les mois, c'est pour ces raisons que nous réaffirmons notre demande de versement mensuelle de cette indemnité.

Direction: nous verrons mais nous pensons accéder à votre demande de versement mensuel.

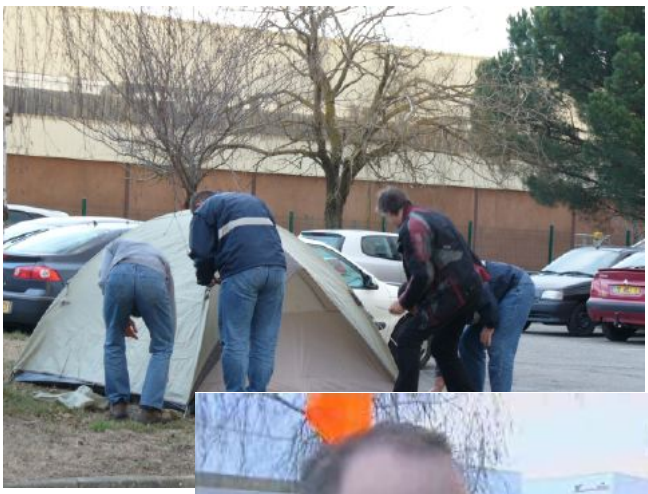

Dans la nuit du 22 -23 janvier 2008 les salariés du SAV Sud ouest ont occupé les locaux

Au petit matin ils démontent les tentes avant de reprendre le travail.

FR3 Toulouse 19/20 du 22/01/2008 a 1mn

http://jt.france3.fr/regions/popup.php?id=l31b_locale

PARIS, 22 janvier 2008 (AFP)

Carrefour prévoit la suppression de 186 postes d'après-vente

Carrefour prévoit de fermer quatre services après-vente régionaux sur les sept existants en France et de supprimer 186 postes dans l'ensemble de ces services, des salariés risquant de rester sur le carreau selon la CFDT, alors que la direction entend les reclasser.

Le comité central d'entreprise de Carrefour est appelé à se prononcer mercredi sur la fermeture des centres d'Angers, d'Arsy (Oise), de Carpiquet (Calvados) et de Toulouse d'ici la fin de l'année, a indiqué la CFDT, ce qu'a confirmé la direction de l'enseigne de distribution.

Dans le centre de Lisses (Essonne), 21 postes doivent être supprimés, à Vitrolles (Vaucluse) 20, à Arsy 38, à Carpiquet 18, à Angers 16, à Meyzieu (Rhône) 30 et à Toulouse 43.

Dans un premier temps, grâce à un accord de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC), ce sont des reclassements qui doivent être proposés, a détaillé la CFDT. Si chacun n'a pas une solution, un plan social sera mis en oeuvre, inéluctable selon le syndicat car il n'y a pas de magasin Carrefour à côté de chaque centre.

Une grève à l'appel d'une intersyndicale a débuté mardi et va se poursuivre mercredi, selon la CFDT. D'après la direction, la grève n'a été suivie mardi qu'à Toulouse, et faiblement.

Le syndicat s'indigne dans un communiqué: "la direction a retardé au maximum la mise en place de moyens permettant de sauvegarder les emplois".

"L'entreprise crée le fait qu'il n'y ait plus de travail en favorisant la sous-traitance d'une activité qu'elle ne juge pas assez rentable", a ajouté Serge Corfa, délégué syndical national.

La CFDT "exige que Carrefour accepte une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour éviter les plans sociaux, que Carrefour s'engage sur la garantie des emplois et ne procède à aucun licenciement et que Carrefour mobilise des moyens suffisants pour faciliter le maintien des salariés des services après-vente régionaux au sein du groupe".

De son côté, Carrefour a assuré à l'AFP que "les effectifs concernés seront reclassés dans d'autres activités".

PARIS, 23 janvier 2008 (AFP)

Les syndicats de Carrefour opposés aux suppressions de postes d'après-vente

Les syndicats de Carrefour ont exprimé mercredi en comité central d'entreprise (CCE) leur opposition à la fermeture programmée de quatre services après-vente (SAV) régionaux sur les sept existants en France et à la suppression de 186 postes dans l'ensemble de ces services.

Les élus du personnel au CCE, instance dont l'avis est consultatif, ont voté unanimement contre le plan de redéploiement de l'enseigne de distribution, qui prévoit la fermeture des centres d'Angers, d'Arsy (Oise), de Carpiquet (Calvados) et de Toulouse.

Ils ont par contre voté majoritairement pour la mise en oeuvre de l'accord de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) déjà passé dans l'entreprise, qui va permettre des Meyzieu (Rhône) 30 et à Toulouse 43.

Dans un premier temps, grâce à un accord de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC), ce sont des reclassements qui doivent être proposés, a détaillé la CFDT. Si chacun n'a pas une solution, un plan social sera mis en oeuvre, inéluctable selon le syndicat car il n'y a pas de magasin Carrefour à côté de chaque centre.

Une grève à l'appel d'une intersyndicale a débuté mardi et va se poursuivre mercredi, selon la CFDT. D'après la direction, la grève n'a été suivie mardi qu'à Toulouse, et faiblement.

Le syndicat s'indigne dans un communiqué: "la direction a retardé au maximum la mise en place de moyens permettant de sauvegarder les emplois". "L'entreprise crée le fait qu'il n'y ait plus de travail en favorisant la sous-traitance d'une activité qu'elle ne juge pas assez rentable", a ajouté Serge Corfa, délégué syndical national.

La CFDT "exige que Carrefour accepte une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour éviter les plans sociaux, que Carrefour s'engage sur la garantie des emplois et ne procède à aucun licenciement et que Carrefour mobilise des moyens suffisants pour faciliter le maintien des salariés des services après-vente régionaux au sein du groupe".

ouest france

Actualité Calvados

jeudi 24 janvier 2008

Fin 2008, Carrefour ferme l'après-vente régionale

La mesure a été confirmée hier. Le groupe supprime quatre services après-vente sur ses sept en France. Celui de Carpiquet est concerné.

La fermeture avait été annoncée fin novembre. Elle a été confirmée hier, en comité central d'entreprise en région parisienne. Carrefour va fermer quatre Services après-vente (SAV) régionaux, sur ses sept en France. Le SAV de Carpiquet (18 salariés) est concerné, avec Angers, Toulouse et Compiègne. Soit 186 postes supprimés.

Dans ces SAV sont réparés différents appareils vendus en magasin : hi-fi, vidéo, radio, gros électroménager, motoculture, vélos. Carpiquet couvrait une zone allant de Rennes à Rouen. Il a employé jusqu'à 63 personnes. **« Actuellement, on reçoit 130 appareils par semaine. Contre 500 il y a deux ans »,** décrit Denis Saint-Dizier, délégué CFDT. Une chute due aux **« mutations technologiques »,** selon Carrefour. Ainsi, prix bas aidant, les clients préféreraient acheter une nouvelle machine à faire réparer. **« Carrefour n'a pas non plus favorisé le développement des SAV,** critique Denis Saint-Dizier. **À Carpiquet, on ne touche pas à l'informatique. Et on ne nous a pas formés aux écrans plasma et LCD. »**

Le comité central d'hier marque le lancement d'une GPEC, gestion prévisionnelle des emplois et compétences. **« Les gens qui veulent être reclassés en interne ont jusqu'à fin mai pour se manifester. »** Ensuite, un accord de méthode sera signé entre direction et représentants du personnel : **« Jusqu'à fin octobre, un reclassement interne sera encore possible et, sur la base du volontariat, à l'externe. »** Fin 2008, interviendront les licenciements des personnes non reclassées et la fermeture du site.

Chez les salariés, **« l'amertume »** domine. **« Ils se posent beaucoup de questions sur leur devenir. Auront-ils une solution pérenne ? Plus de la moitié a 50 ans. »** Denis Saint-Dizier reprend : **« Avec, dans l'agglomération, trois hypermarchés, l'entrepôt et les services administratifs à Mondeville, il faudrait vraiment que Carrefour fasse preuve de mauvaise volonté pour ne pas nous reclasser. »** Il rebondit : **« On sera très vigilants. On ne veut pas de solutions de replâtrage. »**

Virginie JAMIN.

Ouest-France

CAEN Fin 2008, Carrefour ferme l'après-vente régionale

La mesure a été confirmée hier. Le groupe supprime quatre services après-vente sur ses sept en France. Celui de Carpiquet est concerné.

La fermeture avait été annoncée fin novembre. Elle a été confirmée hier, en comité central d'entreprise en région parisienne. Carrefour va fermer quatre Services après-vente (SAV) régionaux, sur ses sept en France. Le SAV de Carpiquet (18 salariés) est concerné, avec Angers, Toulouse et Compiègne. Soit 186 postes supprimés.

Dans ces SAV sont réparés différents appareils vendus en magasin : hi-fi, vidéo, radio, gros électroménager, motoculture, vélos. Carpiquet couvrait une zone allant de Rennes à Rouen. Il a employé jusqu'à 63 personnes. « Actuellement, on reçoit 130 appareils par semaine. Contre 500 il y a deux ans », décrit Denis Saint-Dizier, délégué CFDT. Une chute due aux « mutations technologiques », selon Carrefour. Ainsi, prix bas aidant, les clients préféreraient acheter une nouvelle machine à faire réparer. « Carrefour n'a pas non plus favorisé le développement des SAV, critique Denis Saint-Dizier. À Carpiquet, on ne touche pas à l'informatique. Et on ne nous a pas formés aux écrans plasma et LCD. »

Le comité central d'hier marque le lancement d'une GPEC, gestion prévisionnelle des emplois et compétences. « Les gens qui veulent être reclassés en interne ont jusqu'à fin mai pour se manifester. » Ensuite, un accord de méthode sera signé entre direction et représentants du personnel : « Jusqu'à fin octobre, un reclassement interne sera encore possible et, sur la base du volontariat, à l'externe. » Fin 2008, interviendront les licenciements des personnes non reclassées et la fermeture du site.

Chez les salariés, « l'amertume » domine. « Ils se posent beaucoup de questions sur leur devenir. Auront-ils une solution pérenne ? Plus de la moitié a 50 ans. » Denis Saint-Dizier reprend : « Avec, dans l'agglomération, trois hypermarchés, l'entrepôt et les services administratifs à Mondeville, il faudrait vraiment que Carrefour fasse preuve de mauvaise volonté pour ne pas nous reclasser. » Il rebondit : « On sera très vigilants. On ne veut pas de solution de replâtrage".

Nouvelle grève au service après-vente de Carrefour

Moins de deux mois après la grève de décembre, un nouveau mouvement affecte le service après-vente (SAV) de l'hypermarché Carrefour (situé à Arsy) depuis hier soir, 17 heures. Ce mouvement devrait durer jusqu'à 10 heures, ce mercredi matin, jour du comité central d'entreprise (CCE) qui examinera le projet de restructuration des 7 SAV français du groupe. Trois pôles devraient être maintenus en Ile de France, Méditerranée et Rhône-Alpes.

Trente-huit salariés reclassés

Au cours du premier trimestre, le SAV d'Arsy devrait être rattaché à celui de Lisse (Ile de France), au moins pour une vingtaine de dépanneurs de matériel électroménager. Les 38 autres salariés sont concernés par des mesures de reclassement internes. Selon l'intersyndicale CFDT/FO, à l'origine du mouvement, ces reclassements devraient s'accompagner d'une perte de salaire de 300 € mensuels en moyenne, pour les techniciens.

« Nous demandons le maintien des salaires pour les gens qui seront reclassés à l'intérieur du groupe Carrefour et pour ceux qui quitteront le groupe "hypermarchés", » indique le délégué syndical CFDT, Francis Trindade.

L'intersyndicale FO dénonce ce projet de restructuration qui *« se fera au détriment du client. Ceux de Compiègne seront rattachés au SAV d'Ile de France. Il y aura forcément des conséquences sur le service, »* indique Francis Trindade. À terme, l'intersyndicale craint la suppression de tous les SAV. *« Ils ne sont pas rentables. Et tout ce qui n'est pas rentable est supprimé chez Carrefour. »*

L.G

ouest france

Actualité Angers

samedi 26 janvier 2008

Carrefour fermerait ses ateliers du service après-vente en fin d'année

Rien n'est officiel. Mais Carrefour pourrait bien fermer ses ateliers du service après-vente, rue Vaucanson, à la fin de l'année. En même temps que trois autres plates-formes de réparation en France. Seize postes sur 24 seraient ainsi supprimés sur Angers et 186 sur toute la France. Les matériels déposés localement seront réparés à Paris ou par des sous-traitants. Le groupe va mettre en place un plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Des postes seront proposés aux techniciens concernés. **« La fermeture du SAV doit intervenir au plus tard le 31 décembre prochain. Mais s'il n'y a plus personne, elle pourrait se faire dès le 1er septembre**, révèle ce technicien, syndiqué à la CGT. **Nous avons gagné quelques mois par rapport à la première mouture... »**

Ouest-France

CFDT

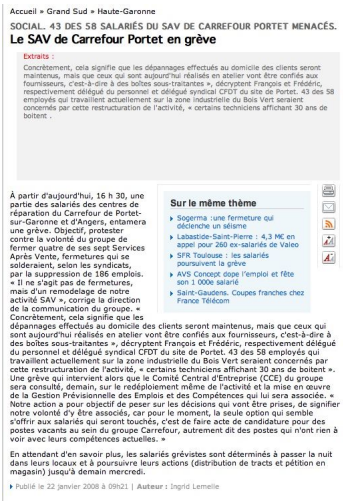
Accueil » Grand Sud » Haute-Garonne

SOCIAL. 43 DES 58 SALARIÉS DU SAV DE CARREFOUR PORTET MENACÉS.

Le SAV de Carrefour Portet en grève

Extraits :

Concrètement, cela signifie que les dépannages effectués au domicile des clients seront maintenus, mais que ceux qui sont aujourd'hui réalisés en atelier vont être confiés aux fournisseurs, c'est-à-dire à des boîtes sous-traitantes », décryptent François et Frédéric, respectivement délégué du personnel et délégué syndical CFDT du site de Portet. 43 des 58 employés qui travaillent actuellement sur la zone industrielle du Bois Vert seraient concernés par cette restructuration de l'activité, « certains techniciens affichant 30 ans de boitent .

À partir d'aujourd'hui, 16 h 30, une partie des salariés des centres de réparation du Carrefour de Portet-sur-Garonne et d'Angers, entamera une grève. Objectif, protester contre la volonté du groupe de fermer quatre de ses sept Services Après Vente, fermetures qui se solderaient, selon les syndicats, par la suppression de 186 emplois. « Il ne s'agit pas de fermetures, mais d'un remodelage de notre activité SAV », corrige la direction de la communication du groupe. « Concrètement, cela signifie que les dépannages effectués au domicile des clients seront maintenus, mais que ceux qui sont aujourd'hui réalisés en atelier vont être confiés aux fournisseurs, c'est-à-dire à des boîtes sous-traitantes », décryptent François et Frédéric, respectivement délégué du personnel et délégué syndical CFDT du site de Portet. 43 des 58 employés qui travaillent actuellement sur la zone industrielle du Bois Vert seraient concernés par cette restructuration de l'activité, « certains techniciens affichant 30 ans de boitent ». Une grève qui intervient alors que le Comité Central d'Entreprise (CCE) du groupe sera consulté, demain, sur le redéploiement même de l'activité et la mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences qui lui sera associée. « Notre action a pour objectif de peser sur les décisions qui vont être prises, de signifier notre volonté d'y être associés, car pour le moment, la seule option qui semble s'offrir aux salariés qui seront touchés, c'est de faire acte de candidature pour des postes vacants au sein du groupe Carrefour, autrement dit des postes qui n'ont rien à voir avec leurs compétences actuelles. »

En attendant d'en savoir plus, les salariés grévistes sont déterminés à passer la nuit dans leurs locaux et à poursuivre leurs actions (distribution de tracts et pétition en magasin) jusqu'à demain mercredi.

Publié le 22 janvier 2008 à 09h21 | Auteur : Ingrid Lemelle

Sur le même thème

- Sogerma : une fermeture qui déclenche un séisme
- Labastide-Saint-Pierre : 4,3 MC en appel pour 260 ex-salariés de Valeo
- SFR Toulouse : les salariés poursuivent la grève
- AVS Concept dope l'emploi et fête son 1 000e salarié
- Saint-Gaudens. Coupes franches chez France Télécom

Grand Sud » Haute-Garonne

43 des 58 salariés du SAV de Carrefour Portet menacés

Le SAV de Carrefour Portet en grève

Concrètement, cela signifie que les dépannages effectués au domicile des clients seront maintenus, mais que ceux qui sont aujourd'hui réalisés en atelier vont être confiés aux fournisseurs, c'est-à-dire à des boîtes sous-traitantes », décryptent François et Frédéric, respectivement délégué du personnel et délégué syndical CFDT du site de Portet. 43 des 58 employés qui travaillent actuellement sur la zone industrielle du Bois Vert seraient concernés par cette restructuration de l'activité, « certains techniciens affichant 30 ans de boitent .

À partir d'aujourd'hui, 16 h 30, une partie des salariés des centres de réparation du Carrefour de Portet-sur-Garonne et d'Angers, entamera une grève. Objectif, protester contre la volonté du groupe de fermer quatre de ses sept Services Après Vente, fermetures qui se solderaient, selon les syndicats, par la suppression de 186 emplois. « Il ne s'agit pas de fermetures, mais d'un remodelage de notre activité SAV », corrige la direction de la communication du groupe. « Concrètement, cela signifie que les dépannages effectués au domicile des clients seront maintenus, mais que ceux qui sont aujourd'hui réalisés en atelier vont être confiés aux fournisseurs, c'est-à-dire à des boîtes sous-traitantes », décryptent François et Frédéric, respectivement délégué du personnel et délégué syndical CFDT du site de Portet. 43 des 58 employés qui travaillent actuellement sur la zone industrielle du Bois Vert seraient concernés par cette restructuration de l'activité, « certains techniciens affichant 30 ans de boitent ». Une grève qui intervient alors que le Comité Central d'Entreprise (CCE) du groupe sera consulté, demain, sur le redéploiement même de l'activité et la mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences qui lui sera associée. « Notre action a pour objectif de peser sur les décisions qui vont être prises, de signifier notre volonté d'y être associés, car pour le moment, la seule option qui semble s'offrir aux salariés qui seront touchés, c'est de faire acte de candidature pour des postes vacants au sein du groupe Carrefour, autrement dit des postes qui n'ont rien à voir avec leurs compétences actuelles. »

En attendant d'en savoir plus, les salariés grévistes sont déterminés à passer la nuit dans leurs locaux et à poursuivre leurs actions (distribution de tracts et pétition en magasin) jusqu'à demain mercredi.

http://www.fmcradio.info/

Mouvement de grève

... chez les salariés du service après-vente du groupe Carrefour à Arsy dans le Compiégnois. La CGT, FO et la CFDT ont appelé l'ensemble des salariés des SAV de France à une grève aujourd'hui et demain. La suppression de quatre des sept centres de réparation vient d'être annoncée par le groupe, dont celui d'Arsy, aux portes de Compiègne. « Environ 186 emplois en France sont concernés et 38 employés sur 54 au SAV d'Arsy», a expliqué un délégué FO. La direction parle de son coté de réorganisation.

Le SAV de Carrefour à Arsy va fermer cette année

Les salariés dénonçaient cette situation depuis quelques temps déjà avec deux mouvements de grève de décembre et cette semaine. Mais la décision de la direction du groupe Carrefour semble sans appel :. Les emplois vont être supprimés, mais les 38 salariés concernés seront gardés au sein du groupe. Ce qui soulève beaucoup d'interrogations auprès de ceux qui ont travaillé sur ce site depuis près de douze ans et qui ne savent pas où ils seront reclassés.

Bulletin d'adhésion

SYNDICAT CFDT DES SERVICES

Je soussigné ☐ *M.* ☐ *Mme* ☐ *Mlle* _____ Prénom _____ *adhère à la CFDT*

Nom de naissance _____

Adresse _____ *Téléphone* _____

_____ *Portable* _____

_____ *E-mail* _____

_____ *Date de naissance* ___/___/_____

Entreprise LCM crepy en valois *Adresse* Rue louis armand 60800 crepy en valois

Les informations nominatives ci dessus ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents.
Ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires.
Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date ___/___/_____ ***Signature de l'adhérent***

cotisation

Section *Branche* COMMERCE

Salaire annuel net imposable _____ *Cotisation* _____

Prélèvement effectué tous les mois

Date 1er prélèvement 05 ___/___/_____

La cotisation est caculée sur la base de 0.75 % du salaire annuel net divisé par 12. (montant du dernier salaire annuel net imposable)

✂

AUTORISATION DE PRELEVEMENT J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte Je reglerai le différend avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom, Prénom _____

Adresse _____

_____

Code postal _____ Ville _____

ORGANISME CREANCIER

SYNDICAT CFDT DES SERVICES

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Etabliss'	Guichet	N° de Compte	Clé RIB

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom _____

Adresse _____

_____

Code postal _____ Ville _____

Date ___/___/_____ ***Signature de l'adhérent***

JOINDRE OBLIGATOIREMENT un RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE ou POSTAL

La gazette des délégués
CFDT Carrefour

L'Hyper !